



# ACCES LIBRE

## BIMESTRIEL DU HANDICAP

JUILLET/ AOUT 2007

N° 10 *Coordination Municipale du Handicap – Aubervilliers*

### EDITORIAL – Forum Handicap 2007 : un grand merci !

#### Sommaire :

- Une nouvelle aventure professionnelle, un centre de formation, à Aubervilliers p.2
- L'arthrose : capital cartilage à entretenir p.2
- Forum du 6 juin 2007 – Ils ont dit... p.3
- Jeu, set et match...: le tennis en fauteuil p.4

#### Dans ce numéro :

La formation en CRP – Vers une nouvelle aventure ... <i>communiqué</i>	p. 2
L'arthrose – ménageons nos articulations	P 2
« La place de la personne handicapée dans la ville » - Forum du 6 juin 2007	p. 3
ALBERTISPORTIF – jeu, set et match...	p. 4

Sophie, Marie, Aurélien et Saïd sont atteints de handicap mental. Ils participent depuis déjà deux ans à l'atelier de danse thérapie de l'association Indan's Cité, qui se déroule dans notre Ville.

Sur un air de tango, ils nous ont offert un spectacle de danse, en clôture du forum, qui nous laisse admiratifs tant pour leur technique artistique, que pour la mise en scène et les costumes.

N'est-ce pas une preuve de plus que les personnes handicapées, pour peu que les volontés et les moyens soient mobilisés, peuvent prétendre à l'épanouissement et à l'excellence ?

Changer le regard n'est pas seulement l'affaire du législateur ou des « bien portants ». Ce sont les personnes handicapées elles-mêmes qui peuvent, le mieux, faire évoluer les représentations.

C'est pourquoi je tiens, tout particulièrement, à remercier, au nom de notre Maire, Pascal BEAUDET, l'ensemble des participants au forum handicap qui s'est tenu sur notre ville, le 6 juin dernier, à l'Espace Fraternité.

Je suis heureuse de constater que la mobilisation des partenaires ait permis de faire avancer notre réflexion pour proposer des solutions aux situations posées par le handicap.

C'est en effet, ensemble, dans l'échange et le partage de nos expériences et de notre créativité, dans notre volonté commune d'y mettre les moyens nécessaires, que les person-

nes handicapées pourront trouver toute leur place dans la cité.

Et, même si des moyens peuvent être mobilisés, ils ne peuvent se suffirent à eux seuls sans inscrire notre réflexion et nos actions dans un objectif de cohérence globale de l'accessibilité ; car, pour y avoir sa place, il s'agit bien, aussi, de faciliter à la personne handicapée, l'accès aux lieux publics et activités sociales.



L'efficacité des mesures adaptées pour promouvoir un meilleur cadre de vie aux personnes handicapées nécessite que la chaîne de mobilité, constituant le quotidien des per-

sonnes, soit considérée, parce qu'elle concerne tous les citoyens et doit, par conséquent, être conçue pour tous, sachant que le développement de l'aide personnalisée reste un vecteur important pour le maintien de la personne handicapée dans son espace social immédiat, près de chez elle et proche des siens.

Je tiens à remercier également l'équipe vidéo de la Ville pour la qualité des films documentaires réalisés, qui ont illustré les thèmes du forum, et dont certains seront prochainement mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

Nous vous donnons rendez-vous pour un prochain forum handicap....

Laurence Grare  
Maire Adjointe

## LA FORMATION en C.R.P. – Vers une nouvelle aventure professionnelle *(communiqué)*

Victime d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou reconnu en situation de handicap, vous ne pouvez plus exercer votre métier. Le Centre de Réadaptation Professionnelle d'Aubervilliers peut, sur décision de la MDPH, vous former à votre nouveau métier.

En effet, géré par la Caisse d'Assurance Maladie d'Ile de France, le centre dispose de 3 formations de type général :

la *Pré Orientation* d'une durée de 12 semaines vous permettra de faire émerger et d'élaborer un projet tant social que professionnel.

La *mise à niveau* d'une durée de 6 mois vous permettra d'actualiser et de perfectionner vos connaissances en vue d'intégrer une formation professionnelle.

Le *Français Langue Etrangère (FLE)* d'une durée de 9 mois vous donnera les compétences linguistiques de base, nécessaires pour comprendre et vous faire comprendre dans un contexte de vie quotidienne.

Le CRP dispense, également, 3 formations qualifiantes aboutissant à un titre professionnel homologué par le Ministère du Travail :

. *Agent Administratif d'Entreprise (AAE)* : niveau 5, durée 17 mois, 16 places)

Cette formation vous donnera accès à des emplois de bureau dans les services commerciaux et administratifs de toutes entreprises (assurances, PME, PMI, adminis-

trations).

. *Monteur Vendeur en Optique Lunetterie (MVOL)* : niveau 5, durée 17 mois, 16 places)

Cette formation vous donnera accès à des emplois en atelier assurant la fabrication de verres de lunettes et le montage sur des montures ou des réparations ainsi qu' en magasin, au contact de la clientèle.

. *Agent en Maintenance Technique Immobilière / Agent de Maintenance sur Systèmes Automatisés (AMTI/AMSA)* : niveau 5, durée 21 mois, 12 places).

Cette formation vous donnera accès à des emplois sur tous les sites: immeubles tertiaires, locaux publics et industriels, immeubles d'habitation... La maintenance technique immobilière est une activité en pleine

évolution qui nécessite des professionnels ayant des connaissances techniques générales mais également des notions de gestion permettant d'optimiser les coûts. Cette formation est unique en France. Pour bénéficier de l'une de ces formations, vous devrez en faire la demande auprès de la MDPH, qui décidera de votre orientation d'après votre dossier et résultats aux tests psychotechniques de l'AFPA.

C. Athiel / CRP Aubervilliers

Centre de Réadaptation  
Professionnelle

5/7 rue des Noyers  
93300 AUBERVILLIERS

Tél : 01 48 11 30 63  
Fax : 01 48 11 30 67

mail sgarzo@ugecamidf.fr  
Site internet  
www.ugecamidf.fr

## L'ARTHROSE – Ménageons nos articulations

4,6 millions de personnes souffrent d'une arthrose symptomatique. Ce terme, couramment utilisé surtout lorsque des douleurs articulaires surviennent à l'approche de la cinquantaine, est bien le fruit d'une affection des articulations, à part entière.

Ainsi, quelques explications s'imposent. Au niveau des articulations, les os sont recouverts de cartilage. L'arthrose provoque une dégradation de celui-ci.

Cette affection peut trouver plusieurs causes et se trouve être la conséquence d'un certain nombre d'entre elles. La plus communément connue, est celle liée au vieillissement. Mais le cartilage lésé peut parfois résulter d'un traumatisme ou encore d'un problème génétique.

Par ailleurs, certaines personnes peuvent développer une arthrose suite à la pratique trop intense d'un sport ou d'une profession qui contraint un cartilage ordinaire.

La douleur est d'origine mécanique, survenant après un effort et qui se calme au repos.

L'arthrose évolue par poussées appelées «congestives» où le cartilage se détruit et se fragilise. Des mesures d'hygiène de vie permettent d'amoin-

drir les conséquences d'une arthrose. Thermalisme et physiothérapie peuvent être indiqués. Mais quand le cartilage est détruit et que l'arthrose conduit l'individu à ne plus pouvoir se mouvoir, une intervention chirurgicale peut être préconisée. Si vous souffrez d'arthrose, il est nécessaire de

«ménager les articulations» dans les gestes de la vie quotidienne.

L'obtention d'une carte de priorité pour personne handicapée (anciennement carte station debout pénible), une carte d'invalidité, peut vous permettre d'être prioritaire dans les files d'attente des magasins et certaines administrations. Pour se les procurer, il faut constituer un dossier à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) située à Bobigny. Des dossiers sont également

disponibles au CCAS de la Mairie d'Aubervilliers ou à notre service «Coordination Municipale du Handicap». Après examen de votre dossier, la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée de la MDPH déterminera si votre état de santé justifie de l'attribution de l'une de ces cartes.

E.D.

AFLAR  
Association Française de  
lutte anti-rhumatismale

2, rue Bourgon  
75013 PARIS

Tel : 01 45 80 30 00  
Web : aflar.unice.fr

## « LA PLACE DE LA PERSONNE HANDICAPEE DANS LA VILLE » - Forum du 6 juin 2007

### Ils ont dit



*« ... Nous voulons que dans cette société de concurrence effrénée, de concurrence à tout-va, une place soit faite à la vulnérabilité, et de ce point de vue, vous pouvez compter sur notre engagement, à vos côtés, pour porter cette volonté que chacun puisse trouver sa place dans notre société et, pour qu'en Seine Saint Denis, on ait l'égalité des droits et pour que cette égalité des droits soit effective dans tous les secteurs et aussi en ce qui concerne les personnes handicapées. »*

**Renan KERREST**  
Vice Président du Conseil Général de  
Seine Saint Denis



*« La psychiatrie à Aubervilliers n'est pas enfermée sur elle-même, nous sommes en relation avec toutes les structures sociales et médico sociales. Il y a une possibilité d'être dans une position de handicap, qui bouge, qui vit, et, d'autre part, on est dans une position où on a le droit aux soins, quels que soient l'heure, le moment, ce qui est essentiel... »*

**Dr Francis Théodore**  
Chef de service du secteur 6  
U.H.T.P. Le Clos Bénard



*« ... des petites choses simples qui nous faciliteraient bien la vie : le clavier des ascenseurs en braille, par exemple... »*

*« ...l'accessibilité est une affaire collective, c'est l'affaire de tous et c'est la seule condition pour avancer, à mon avis. Sur le transport spécialisé, on y travaille depuis de nombreuses années par un projet régional de mise en place de transport adapté aux personnes à mobilité réduite. C'est la Région et le Syndicat transport IDF qui ont engagé cette dynamique. Chaque département est chargé de mettre en place une centrale de réservation et d'exploitation de transport spécialisé de véhicules adaptés qui transporteront les personnes sur leur lieu de travail, de loisirs, de culture.. L'idée est de faciliter les déplacements et permettre aux gens de réellement participer à l'ensemble des activités de la vie sociale... Ce service ouvrira dans le courant du dernier trimestre de cette année. »*

**Claude JACQUIER**  
Directeur Personnes Agées Personnes Handicapées  
Conseil Général



*« ... l'égalité c'est fondamental, aussi, en sport. Pour les personnes handicapées, on a souvent l'impression que ces personnes ne pourraient pas pratiquer telle ou telle activité sportive. On voit, aujourd'hui, que ce n'est pas le cas. Cette égalité... on est, comme l'ensemble du pays, un peu en retard. Mais, à Aubervilliers, il faut dire que l'effort fait depuis quelques années, est soutenu, maintenant. Il y a une vraie volonté pour que les personnes handicapées aient accès aux différentes activités sportives. La diversification est aussi fondamentale pour permettre à ces personnes d'avoir le choix de pratiquer une activité qui leur plaît et leur convient.*

**Mérim DERKAOUI**  
Maire Adjointe aux sports

*« ... Si on ne fait pas un effort sur la formation des cadres, tous nos efforts sur l'accessibilité et la diversité des activités poseront un problème, après. On travaille sur cette difficulté avec la Fédération Handisport, encore faut-il trouver des éducateurs intéressés par cette spécialité. »*

**Zoubir KETFI**  
Directeur Général des Sports

Courrier des lecteurs

**Rappel** : cet emplacement vous est réservé !...  
Acceslibre@mairie-aubervilliers.fr et par courrier postal

#### COORDINATION MUNICIPALE DU HANDICAP

114, Bld Félix Faure  
93300 Aubervilliers  
Comité de rédaction : L. Grare – Y. Bourgeois  
S. Di Giorgio – E. Desrosiers – M. Ferreira –

Téléphone : 01 48 34 76 89  
Télécopie : 01 48 33 25 47  
Messagerie : cmh@mairie-aubervilliers.fr



#### Carnet d'adresses

M.D.P.H. – Place Handicap 01 48 95 00 00  
Maison Départementale des Personnes Handicapées  
Immeuble l'Européen  
1/3, Promenade Jean Rostand  
93000 BOBIGNY

Transport MERAR 06 67 30 03 52  
Possibilité de dispense d'avance de  
Frais en cas de prise en charge du  
déplacement par la Sécurité Sociale

Amis sportifs et basketteurs  
valides ou pas

Venez intégrer la section  
basket fauteuil  
du CMA

Contact : Miguel Ferreira  
CMH – 01 48 34 76 89



## Albertisportif – Jeu, set et match...

Alors que le tournoi de tennis de Roland Garros vient de se terminer il y a peu, partons à la découverte, ce mois-ci, de l'activité tennis en fauteuil roulant..

Inventé en 1976 par le californien Brad Parks, le tennis en fauteuil roulant connaît d'emblée un succès d'autant plus considérable qu'il permet à des personnes handicapées de le pratiquer avec des partenaires valides.

Ce sport agit comme un véritable moteur d'intégration. C'est en 1977 que le premier US Open est organisé à Los Angeles et, en 1982, ce sport arrive en Europe et dans le reste du monde.

En 1988, la Fédération Internationale de Tennis intègre le tennis en fauteuil roulant dans ses statuts, et, depuis, le régite et en fait la promotion dans le monde entier.

Les règles – Le tennis en fauteuil roulant suit les règles de la Fédération internationale de tennis. Les dimensions du terrain et la hauteur du filet sont les mêmes qu'au tennis traditionnel.

La seule adaptation par rapport au tennis pratiqué par les valides, est que le joueur de tennis en fauteuil roulant peut laisser rebondir 2 fois la balle

avant de la renvoyer.

Le premier rebond doit être à l'intérieur des limites du court, le 2<sup>ème</sup> a le droit d'être à l'extérieur des limites du terrain.

Le fauteuil roulant est considéré comme une partie du corps. Si une balle touche le fauteuil, le joueur perd le point qu'il soit à l'intérieur ou à

l'extérieur des limites. Si un joueur touche le filet avec tout ou partie de son corps, avec son fauteuil roulant ou son équipement, raquette comprise, pendant que la balle est en jeu, il perd le point.

En ce qui concerne le service, immédiatement avant de commencer son geste, le serveur doit immobiliser son fauteuil.

Si un joueur tétraplégique est dans l'impossibilité de lancer la balle, une autre personne peut la lancer à sa place, mais il doit utiliser la même méthode de service à chaque fois.

Le joueur perd le point s'il ne peut renvoyer la balle avant qu'elle n'ait touché le sol à 3 reprises, ou s'il ne garde pas le contact avec l'une des 2 fesses avec son fauteuil lorsqu'il frappe la balle.

Alors, à vos raquettes et suivez la balle...

M.F.

